

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 3 mai 2013 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre

NOR : AFSH1330301S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy du 15 octobre 2012 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 octobre 2012 désignant des administrateurs provisoires du centre hospitalier de la Basse-Terre ;

Vu la décision de la directrice de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy du 22 avril 2013 relative au prolongement de l'administration provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre ;

Vu la décision de la directrice de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy du 24 avril 2013 relative au prolongement de l'administration provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre LESTEVEN, conseiller général des établissements de santé, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre pour la période du 5 mai au 31 mai 2013 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Pierre LESTEVEN.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier de la Basse-Terre, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 5 mai 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 3 mai 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS